



OBDEC
NORMANDIE

CATALOGUE

RETOURS D'EXPÉRIENCE

*mise en place de la
tarification incitative*



Je trie mes ordures,
je maîtrise ma facture.

Classement des typologies d'habitat selon l'ADEME

TOURISTIQUE

Un EPCI est touristique s'il correspond à au moins un des trois critères ci-dessous.

- * + de 1,5 lit touristique/habitant
- * Taux de résidences secondaires > 50 %
- * + de 10 commerces/1 000 habitants

URBAIN

- * N'est pas touristique
- * A un taux d'habitat collectif > 45 %
- * A une densité de logements > 200 logements/km²
OU A une densité de logements > 35 logements/km²

RURAL

- * N'est pas touristique ou urbain
- * Densité de population < 35 logements/km²
- * Taux d'habitat collectif < 20 %

MIXTE

- * N'est pas touristique, urbain ou rural

GLOSSAIRE

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

BOM

Bennes à ordures ménagères

C0,5/C1/C2

Fréquence de collecte des déchets (1 fois toutes les 2 semaines/1 fois par semaine/2 fois par semaine)

CA

Communauté d'agglomération

CDC

Communauté de communes

DGF

Dotation Globale de Fonctionnement

EPHAD

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ETP

Équivalent temps plein

INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques

ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Justificatif K-BIS

Document officiel qui justifie l'existence juridique d'une entreprise

Loi NOTRe

Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Méthode des 5R

« Refuse, reduce, reuse, recycle, rot » qui signifie refuser, réduire, réutiliser/réparer, recycler et rendre à la terre

NC

Non connu

OMr

Ordures ménagères résiduelles

PAP

Porte-à-porte

PAV

Point d'apport volontaire

PLPDMA

Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

REOM

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères

REOMi

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative

RI

Redevance incitative

SINOE

Système d'information et d'observation de l'environnement

TEOM

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TEOMi

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative

TI

Tarifification incitative

TZDZG

Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

INTRODUCTION



Dans un contexte d'augmentation de la TGAP appliquée au stockage et à l'incinération des déchets résiduels, la tarification incitative apparaît comme un levier important qui permet aux collectivités territoriales de maîtriser leurs coûts de traitement tout en diminuant leur production de déchets résiduels.

La tarification incitative est, en effet, un mode de financement qui a pour objectif de sensibiliser les usagers aux gestes de tri, de réduire la production de déchets et *in fine*, de préserver nos ressources. Par application du principe « pollueur-payeur », ce mode de financement permet d'ajuster les factures au plus près des productions individuelles et de responsabiliser les usagers du service déchets. Il existe deux modes de tarification incitative : la TEOMi et la REOMi.

Impulsées par les appels à projets portés par l'ADEME et la Région Normandie, une quarantaine de collectivités normandes se sont lancées dans des études préalables ou sont en cours de mise en place. Si l'ensemble des études aboutissent, c'est 70 % du territoire normand qui serait couvert par ce système incitatif, dépassant largement l'objectif de 30 % de la population couverte d'ici 2025.

Cette forte dynamique en Normandie a montré qu'il y avait un réel besoin de retours d'expérience permettant de répondre aux interrogations et aux inquiétudes des collectivités qui se sont lancées ou qui souhaiteraient se lancer dans la mise en place d'une tarification incitative.

En complément de la lettre d'information n° 07 présentant le fonctionnement d'une tarification incitative et ses différentes caractéristiques, ce catalogue a pour vocation de transmettre des retours d'expérience aux collectivités locales, présentés par typologie d'habitat et par mode de financement incitatif (TEOMi ou REOMi).

RETOURS D'EXPÉRIENCE

TYPOLOGIE TOURISTIQUE

PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMÉRATION	7
---	---

TYPOLOGIE URBAINE

CA VAL DE FENSCH	13
GRAND BESANÇON MÉTROPOLE	19

TYPOLOGIE RURALE

CDC 4 RIVIÈRES	25
CDC DE NOZAY	31
CDC LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	37
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	43

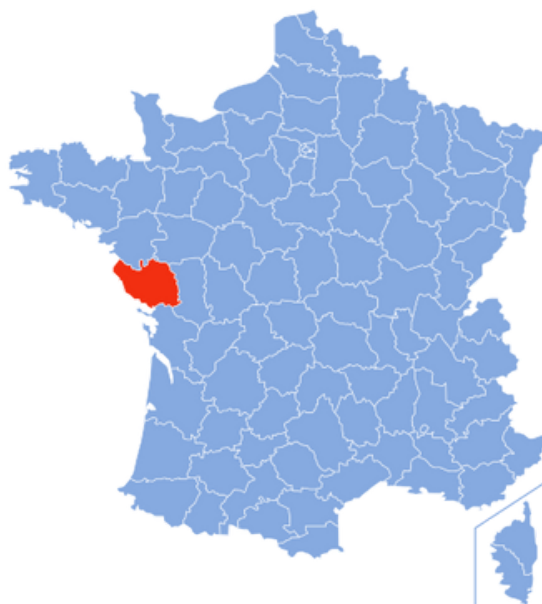
TYPOLOGIE MIXTE

CDC CANTON D'ERSTEIN	49
CDC DU LAC D'AIGUEBELETTE	55
SAINT-LÔ AGGLO	61

RETOURS

D'EXPÉRIENCE

DE COLLECTIVITÉS FRANÇAISES



Très
TOURISTIQUE



Pays de Saint-Gilles Croix-de-Vie Agglomération

● Région : **Pays de la Loire**

● Département : **Vendée**

● Communes : **14**

● Taux d'influence touristique : **48,8 %**

● INSEE 2020 : **49 789**

● Taux de résidences secondaires : **48,7 %**

● DGF 2020 : **74 090**

● Taux d'habitat collectif : **19,9 %**

● Personnels dédiés à la tarification incitative : **7**

● Mode de gestion :

Régie

Prestation

Mixte



MODALITÉS DE LA TARIFICATION INCITATIVE



Type de financement : **REOMI**

Année de mise en place : **2018**

Modalités du financement (Fréquence factures, forfait, sacs prépayés, levée, etc.)

Le forfait de base comprend une part fixe de 99 € et une part variable en fonction du volume du bac. Il comprend 17 levées ou 68 ouvertures en PAV par an. Le forfait peut être également mixte (14 levées + un forfait de dépôt en PAV en fonction du volume du bac). La facture est semestrielle (janvier et juillet).

Précisions déchèteries



La collectivité compte 4 déchèteries. 3 déchèteries ont une barrière de contrôle avec un badge d'accès. La dernière va être renouvelée pour être équipée du même mode d'accès. Les dépôts des particuliers sont illimités tandis que ceux des professionnels sont facturés en fonction du volume des déchets.

MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION



	Étude	Communication	Achat matériel	Autres	TOTAL
Investissement	20 700 € (0,41 €/hab.)	438 884 € (8,81 €/hab.)	598 774 € (12,03 €/hab.)	140 000 € (2,81 €/hab.)	1 344 224 €

Actions de prévention

Compostage individuel.
 Stop pub.
 Ateliers zéro déchets.
 Zone de dépôt textile.
 Animations scolaires contre le gaspillage alimentaire.
 Extension des consignes de tri.
 Tri et recyclage.
 Déchets dans l'océan.

Communication réalisée

Dotation en PAP.
 Réunions d'informations avec les élus.
 Guide pratique de tri.
 12 ambassadeurs de tri (Trivalis).
 Site internet, presse locale.
 Courriers dans les boîtes aux lettres.



MODE DE COLLECTE ET FRÉQUENCE

	OMr	RECYCLABLES	VERRE
PAP (porte-à-porte)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PAV (point d'apport volontaire)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fréquences de collecte en PAP	C1	C0,5	

Pour les **collectes spécifiques** (scolaires, professionnels, administrations, etc.), la collecte des JRM (Journaux - Revues - Magazines) se fait en point d'apport volontaire. La collecte des encombrants se fait 1 fois par an sur rendez-vous, la collecte des cartons 1 à 2 fois par semaine et la collecte des biodéchets 2 à 5 fois par semaine suivant la saisonnalité.

MODALITÉS DE GESTION DES CAS PARTICULIERS

Tourisme

Des documents de prévention sont disponibles en plusieurs langues. Il y a des PAV avec des QR code. Les usagers payent 0,90 € pour le dépôt d'un sac de 30 l (10 colonnes sur le territoire).

Professionnels

Des rencontres ont été organisées avec les métiers de bouche et les gérants de campings. Les professionnels sont facturés en fonction du nombre de bacs affectés selon un forfait ou à la levée.

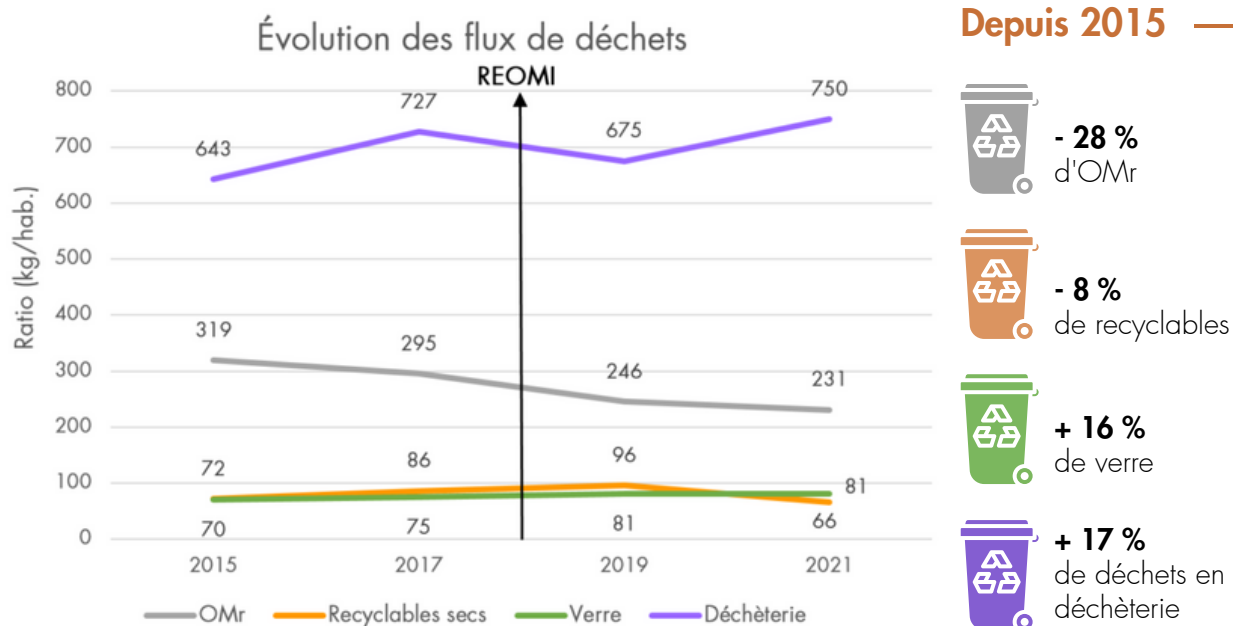
Habitat collectif

Les logements collectifs sont gérés par un syndicat de copropriété. La facturation est adressée au gestionnaire. La part fixe est multipliée par le nombre de logements et le coût unitaire d'une levée est multiplié par le nombre de levées réellement effectuées.

Autres

Les personnes souffrant d'incontinence, les foyers ayant des enfants en bas-âge et les assistantes maternelles ont le droit à 17 levées supplémentaires. Une brigade propre passe tous les jours pour collecter les dépôts sauvages, sans qu'aucune augmentation n'ait été constatée.

BILAN



Source : SINOE

POINTS POSITIFS ET POINTS DE VIGILANCE



L'augmentation de la densité des bornes de PAV permet de gérer les départs différés. Il y a seulement 0,5 % d'impayés alors que la prévision initiale était de 3 %. 65 % des foyers présentent 1 fois (ou moins) par mois leur bac d'OMr. Moins de 1 % du montant est non recouvert.

Les coûts de traitement des OMr sont passés de 361 220 € en 2019 à 165 080 € en 2020, soit - 54 %.

Les ambassadeurs ont pu faire passer plusieurs messages en même temps (RI, composteur, tri, etc.).

Après l'extension des consignes de tri, le volume des bacs de tri est majoritairement passé de 120 l à 240 l.

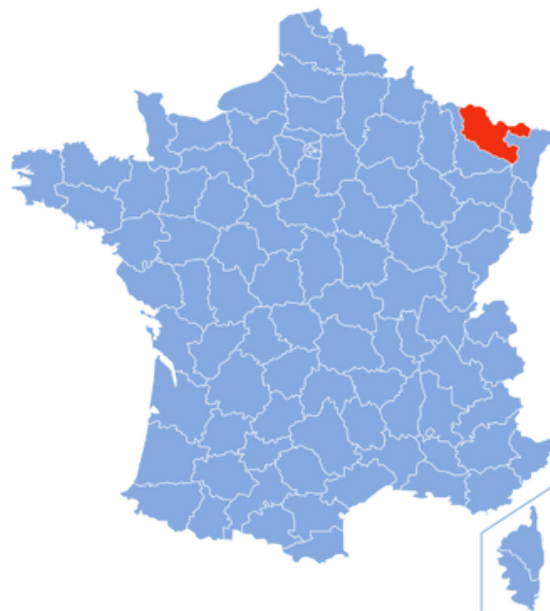


Il y a une équité entre les résidences secondaires et principales.

La charge administrative est importante.

Il faut choisir les périodes adéquates de sensibilisation (en fonction du public visé). Les résidences secondaires devaient être sensibilisées l'été. Cependant, les propriétaires étaient absents, alors, les visites ont eu lieu durant les autres congés scolaires.

Un retard de livraison du logiciel a entraîné un retard de saisie de la base de donnée.





CA Val de Fensch

● Région : Grand-Est	● Département : Moselle
● Communes : 10	● Taux d'influence touristique : 0,2 %
● INSEE 2020 : 70 984	● Taux de résidences secondaires : 0,5 %
● DGF 2020 : 71 124	● Taux d'habitat collectif : 46,9 %
● Personnels dédiés à la tarification incitative : NC	
● Mode de gestion :	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Mixte



MODALITÉS DE LA TARIFICATION INCITATIVE



Type de financement : **TEOMI**

Année de mise en place : **2019**

Modalités du financement (Fréquence factures, forfait, sacs prépayés, levée, etc.)

La part fixe correspond à 80 % et comprend la base locative x 9,67 % (pas de nombre de levées inclus dans le forfait).

La part variable correspond à 20 %. Elle commence à partir d'une levée (prix au litre = 0,013 €).

L'usager reçoit la taxe en octobre/novembre.

Précisions déchèteries



Il y a 3 déchèteries sur le territoire. Actuellement, la déchèterie de Hayange est en requalification et celle d'Algrange, ouverte depuis début 2023, met en place une zone de réemploi qui ouvrira prochainement.

- Particuliers : carte d'accès gratuite, si perte ou vol = 6 €.
- Professionnels : bons d'accès en déchèterie = 20 €/m³.

MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION



	Étude	Communication	Achat matériel	Autres	TOTAL
Investissement	NC	NC	1 925 600 € (27 €/hab.)	NC	1 925 600 €

Actions de prévention

Compostage individuel et collectif.
 Stop pub.
 Atelier zéro déchets.
 Repair'café.
 Projet de Recyclerie / Ressourcerie.
 Animations scolaires.
 PLPDMA.

Communication réalisée

Radio, journaux locaux, site internet.
 Réunions publiques.
 Porte-à-porte pendant le puçage des bacs.
 Plaquettes informatives (flyers, courriers, etc.).



MODE DE COLLECTE ET FRÉQUENCE



	OMr	RECYCLABLES	VERRE
PAP (porte-à-porte)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PAV (point d'apport volontaire)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fréquences de collecte en PAP	C1 à C3 (centre-ville)	C0,5	

Pour les collectes spécifiques (scolaires, professionnels, administrations, etc.), la collecte des encombrants se fait sur rendez-vous.

MODALITÉS DE GESTION DES CAS PARTICULIERS

Tourisme

Les documents de sensibilisation au tri ne sont pas traduits en langues étrangères, malgré la présence de nombreux touristes étrangers à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

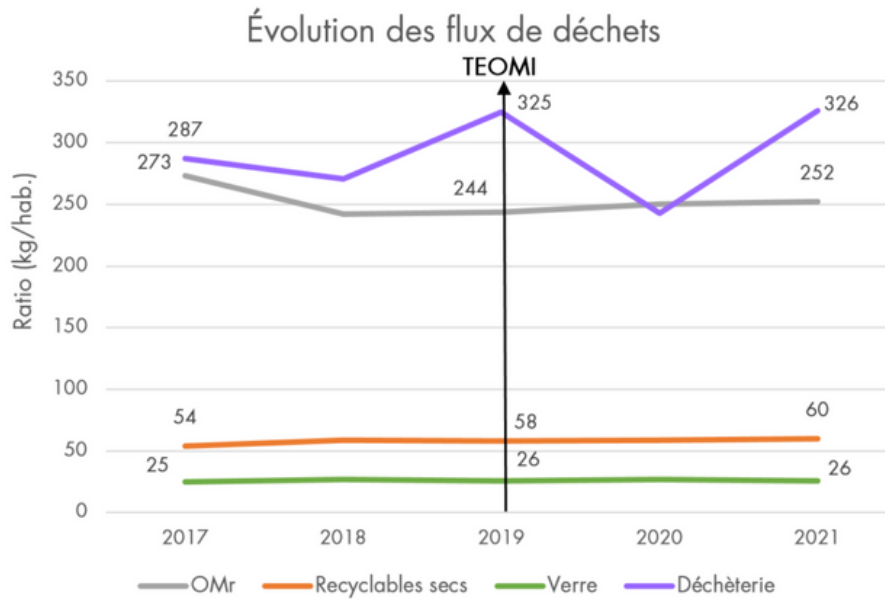
Professionnels

La redevance spéciale a été mise en place. Les producteurs sont considérés comme professionnels à partir d'un volume d'OMr d'au moins 1 000 l.

Habitat collectif

Le propriétaire peut s'informer auprès de la collectivité sur le nombre de sacs achetés ou sur le nombre de sorties du bac de ses locataires, ce qui permet de répartir les charges plus équitablement. Les ménages n'ayant pas de place pour accueillir un bac utilisent des sacs rouges. De plus, il y a un appui du syndicat pour la prévention et les bonnes pratiques de tri.

BILAN



Depuis 2017



- 8 %
d'OMr



+ 11 %
de recyclables



+ 4 %
de verre



+ 14 %
de déchets en
déchèterie

Sources : SINOE et données de la collectivité

POINTS POSITIFS ET POINTS DE VIGILANCE



La TEOMI est considérée comme plus juste car la taille du logement correspond généralement aux revenus du foyer.

Il est possible de mettre des cadenas gratuits ou payants pour protéger des dépôts de tiers personnes (en fonction de leurs lieux de stockage).

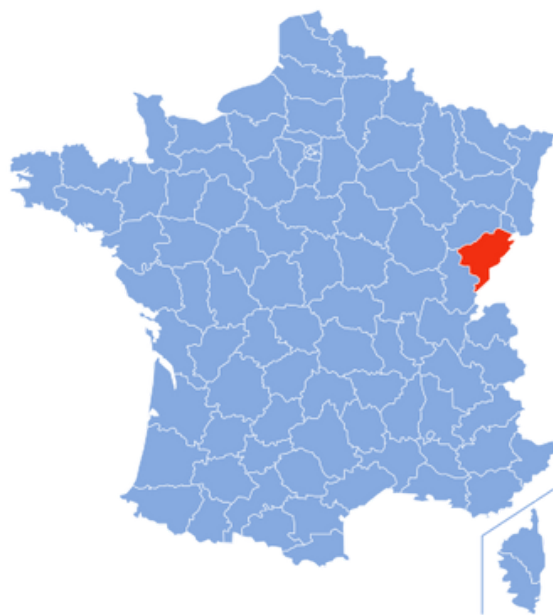


Les refus de tri ou les dépôts dans les poubelles des voisins sont considérés comme une collecte OMr et sont facturés comme tel.

De mauvaises informations ont circulé. Il y a des rectifications lorsque les usagers viennent se renseigner. Il faut réagir rapidement.

La communication est importante. Il doit y avoir un discours commun avec les élus et les employés.

Les résultats restent peu probants dans l'habitat collectif. En effet, il y a une faible diminution des quantités d'OMr collectées.





Grand Besançon Métropole

● Région : Bourgogne-Franche-Comté	● Département : Doubs
● Communes : 68	● Taux d'influence touristique : 3,7 %
● INSEE 2020 : 196 278	● Taux de résidences secondaires : 2,1 %
● DGF 2020 : 203 594	● Taux d'habitat collectif : 65,2 %
● Personnels dédiés à la tarification incitative : 9	
● Mode de gestion :	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input checked="" type="checkbox"/> Mixte



MODALITÉS DE LA TARIFICATION INCITATIVE



Type de financement : **REOMI**

Année de mise en place : **2012**

Modalités du financement (Fréquence factures, forfait, sacs prépayés, levée, etc.)

La part fixe correspond à 60 % des recettes en 2022, comprenant 12 levées par an.
La part variable varie en fonction du poids et de la levée.
La facturation est quadrimestrielle.

Remarques : Redevance des ménages en 2012 = 74,7 € HT/hab.
Redevance des ménages en 2022 = 80,0 € HT/hab.

Précisions déchèteries



Il y a 9 déchèteries sur le territoire. Elles relèvent de la compétence du SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets). Les particuliers et les professionnels ont des badges.

MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION



	Étude	Communication	Achat matériel	Autres	TOTAL
Investissement	NC	122 000 € (0,6 €/hab.)	3 502 000 € (17,45 €/hab.)	1 350 000 € (6,7 €/hab.)	4 974 000 €

Actions de prévention

Compostage individuel et chalets de compostage collectif bientôt dans les écoles.
Stop pub, couches lavables.
Zones de dépôts textiles.
Animations scolaires prochainement.
TZDZG en place.
Extension des consignes de tri depuis 2016.
Expérimentation du tri à la source des biodéchets (en vélo pour le centre-ville et des abris bacs pour les habitats sociaux denses).

Communication réalisée

Radio, journaux locaux, site internet.
Outil de simulation.
Porte-à-porte pendant la distribution des bacs.
Plaquettes informatives (flyers, courriers, etc.).
Forum / Exposition / Manifestation.



MODE DE COLLECTE ET FRÉQUENCE



	OMr	RECYCLABLES	VERRE
PAP (porte-à-porte)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PAV (point d'apport volontaire)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fréquences de collecte en PAP	C0,5 ; C1 ; C2	C0,5 ; C1	

Pour les collectes spécifiques (scolaires, professionnels, administrations, etc.), la collecte des biodéchets se fait en PAV et en vélo.

MODALITÉS DE GESTION DES CAS PARTICULIERS

Tourisme

Les haltes fluviales et les campings font appel à la collectivité pour placer des bacs durant la période estivale.
Les tarifs sont les mêmes. Ils sont calculés au prorata du temps d'utilisation. Les bacs de tri ont tous un autocollant rappelant les consignes.

Professionnels

Les professionnels qui font appel au service public sont soumis aux mêmes tarifs que les particuliers. Aucune sujétion technique particulière n'est acceptée, c'est pourquoi la fréquence de collecte pour les métiers de bouche est la même que pour les particuliers.

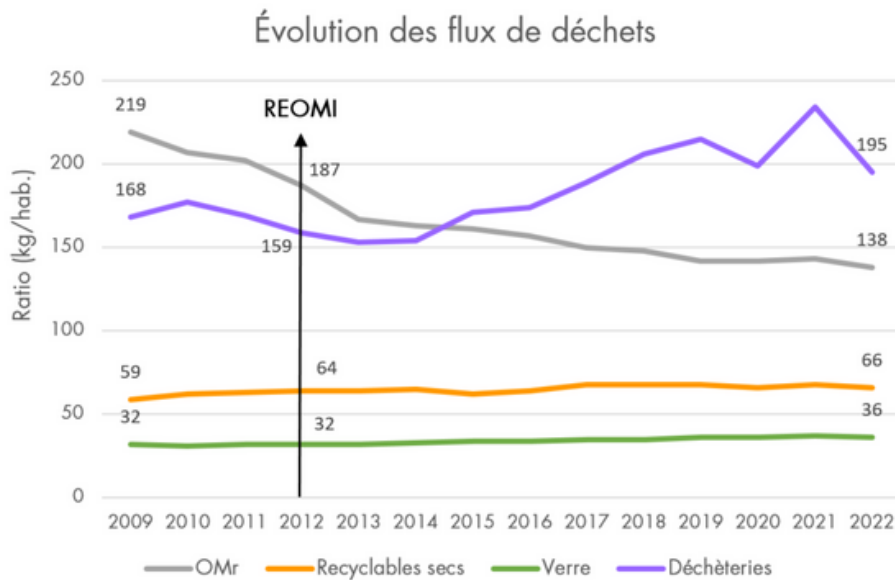
Habitat collectif

La redevance incitative est calculée sur la base des bacs collectifs mis à disposition. Elle est adressée au bailleur ou au syndicat gestionnaire de l'immeuble qui répercute la facture dans les charges courantes de l'immeuble.





Autres

Dépôts sauvages : 130 t en 2018, ouverture systématique des sacs et bientôt des caméras (voir vidéo France 3).
Les bacs à serrure sont disponibles pour l'ensemble de la population, professionnels ou particuliers.

BILAN



Depuis 2009

-  - 37 % d'OMr
-  + 12 % de recyclables
-  + 13 % de verre
-  + 16 % de déchets en déchèterie

Source : données de la collectivité

POINTS POSITIFS ET POINTS DE VIGILANCE



Il est plus intéressant de prévoir une part variable significative (supérieure à 40 %). Il est important de permettre aux usagers de suivre au plus près leur production d'OMr et les coûts afférents via le portail web besancon-emoi.fr (simulation de redevance incitative). Combiner les pesées et les levées permet de réduire la facture et de valoriser chaque effort des usagers. Le cadre de vie a été amélioré (propreté, conditions de vie des usagers et employés). Les coûts de mise en place sont compensés par les économies dégagées sur la collecte et le traitement.



- Il faut prévoir une perte de certains producteurs « professionnels ».
- Conseils pour l'habitat collectif :
- Proposer des actions d'amélioration aux bailleurs (travaux, entretien des locaux, aménagements).
 - Optimiser et ajuster la dotation en conteneurs.
 - Mettre à jour la signalétique dans les locaux (autocollants, consignes de tri, affichages, etc.).
 - Promouvoir le compostage en pied d'immeuble ou le compostage de proximité.
 - Sensibiliser les habitants à la prévention et au tri via des animations et de l'information transmise en porte-à-porte.
 - Accueillir et sensibiliser les nouveaux locataires.
 - Conduire des formations à destination des gardiens d'immeuble.

Respectons la nature



Com
Com

Communauté de Communes
des 4 rivières

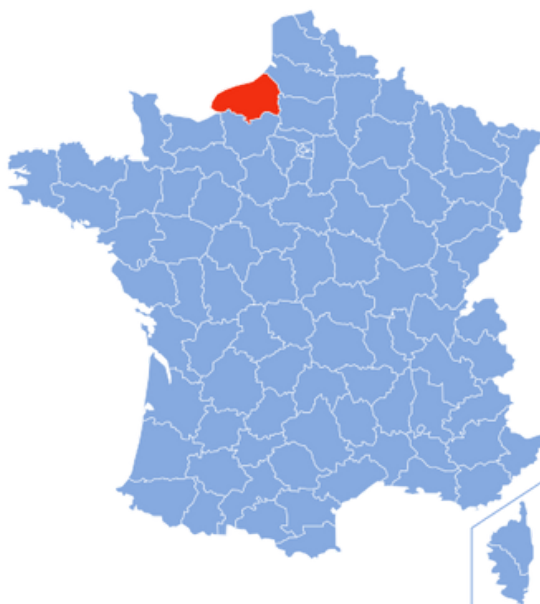
S.I.E.O.M



Plus d'infos sur
cc4rivieres.com

02.35.90.92.64

Stoppons le gaspillage
Trions et recyclons
Compostons





CDC 4 Rivières

● Région : Normandie	● Département : Seine-Maritime
● Communes : 49	● Taux d'influence touristique : 6,8 %
● INSEE 2020 : 28 148	● Taux de résidences secondaires : 7,7 %
● DGF 2020 : 30 070	● Taux d'habitat collectif : 18,7 %
● Personnels dédiés à la tarification incitative : 3	
● Mode de gestion :	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input checked="" type="checkbox"/> Mixte



MODALITÉS DE LA TARIFICATION INCITATIVE



Type de financement : **REOMI**

Année de mise en place : **2014**

Modalités du financement (Fréquence factures, forfait, sacs prépayés, levée, etc.)

La RI (redevance incitative) comprend un abonnement et un montant forfaitaire selon le volume des bacs. Il y a 13 levées/an/ménage de bacs d'OMr. Le montant de la RI est divisé en 3 factures (quadrimestres) pour la majorité des usagers. Une facture de solde est envoyée en n+1 pour les levées supplémentaires. Les sacs prépayés sont destinés aux usagers sans espace de stockage, handicapés ou âgés, et pour certains résidents secondaires venant peu sur le territoire. Les forfaits sacs sont facturés en 1 ou 2 fois.

Remarques : Une convention de délégation de facturation peut être mise en place, afin que le locataire soit destinataire des factures. Celle-ci doit être signée des deux parties (propriétaire et locataire) et validée par le service (SIEOM soit le Service Intercommunal d'Élimination des Ordures Ménagères).

Précisions déchèteries



La collectivité dispose de 3 déchèteries, l'accès est compris dans la redevance. Un système de badge magnétique a été mis en place pour l'accès aux déchèteries. Les badges des particuliers et des professionnels sont différents. En 2020, plusieurs communes hors secteur avaient un accès à la déchèterie de La Feuillie et de Gournay en Bray. La population desservie par ce service correspond à 31 050 habitants.

MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION



	Étude	Communication	Achat matériel	Autres	TOTAL
Investissement	18 900 € (0,62 €/hab.)	25 000 € (0,83 €/hab.)	1 018 000 € (33,85 €/hab.)	179 200 € (5,95 €/hab.)	1 241 100 €

Actions de prévention

- Mise en place du compostage collectif dans les établissements publics (écoles et bientôt les hôpitaux) et suivi par des maîtres composteur.
- Mise en place du compostage individuel.
- Promotion du réemploi, avec 3 recycleries sur le territoire.
- Animations contre le gaspillage alimentaire dans les écoles, les EHPAD et les établissements s'occupant de personnes en situation de handicap.
- Mise à disposition d'éco-matériels et d'outils pédagogiques pour les événements. Des formations sont également proposées.
- Animation d'un PLPDMA depuis 3 ans.
- Extension des consignes de tri depuis 2018.
- Étude pour le tri à la source des biodéchets.

Communication réalisée

- Réunions publiques pour la mise en place de la RI (entre 15 et 20, essentiellement de grosses communes mais aussi quelques regroupements de petites communes).
- Informations dans la presse et rencontres avec les mairies.



MODE DE COLLECTE ET FRÉQUENCE



	OMr	RECYCLABLES	VERRE
PAP (porte-à-porte)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PAV (point d'apport volontaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fréquences de collecte en PAP	C0,5 et C1	C0,5 ou déchèteries	Selon le taux de remplissage

Pour les collectes spécifiques (scolaires, professionnels, administrations, etc.), les professionnels ont le choix des volumes, des quantités des bacs et de la fréquence des collectes. Certains professionnels ont un forfait pro déchèterie.

MODALITÉS DE GESTION DES CAS PARTICULIERS

Tourisme

Les résidences secondaires peuvent choisir entre deux options :

- Un forfait bacs vert (OMr) et jaune (recyclables) pour les occupations fréquentes.
- Une formule sacs rouges (OMr) et jaunes transparents (recyclables) pour les occupations occasionnelles.

Habitat collectif

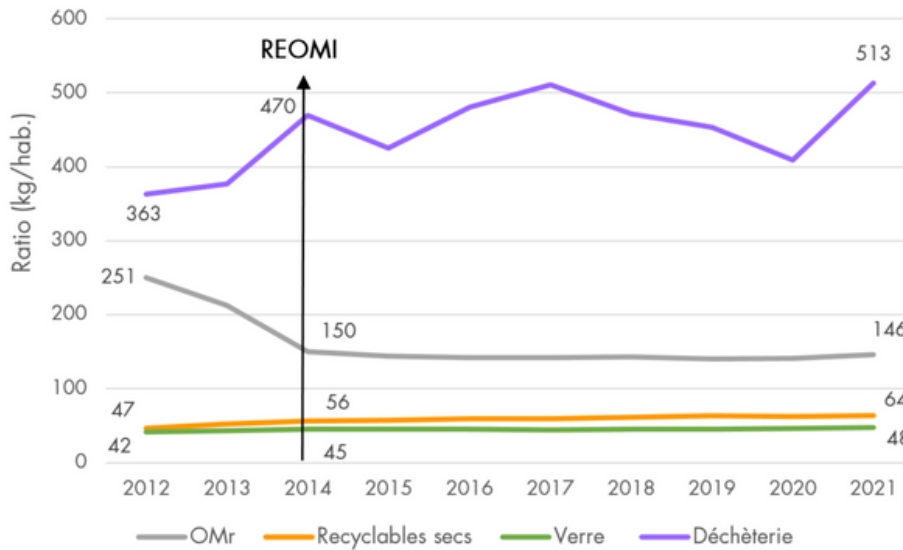
Des bacs collectifs (OMr et recyclables) sont mis en place pour les logements collectifs, les charges étant réparties entre les usagers. Pour les habitats de petites tailles, l'usager dispose, soit de deux bacs individuels (OMr et recyclables), soit de bacs collectifs, soit de sacs prépayés en cas de manque de place pour stockage des bacs.

Professionnels





La prévention des professionnels est importante. Les résultats dépendent de la sensibilité des usagers professionnels à la gestion des déchets. Les professionnels disposent de la possibilité de mettre des serrures sur les bacs, afin d'éviter les dépôts de tiers.



Évolution des flux de déchets



Depuis 2012

-  - **42 %** d'OMr
-  + **36 %** de recyclables
-  + **15 %** de verre
-  + **41 %** de déchets en déchèterie

Source : données de la collectivité

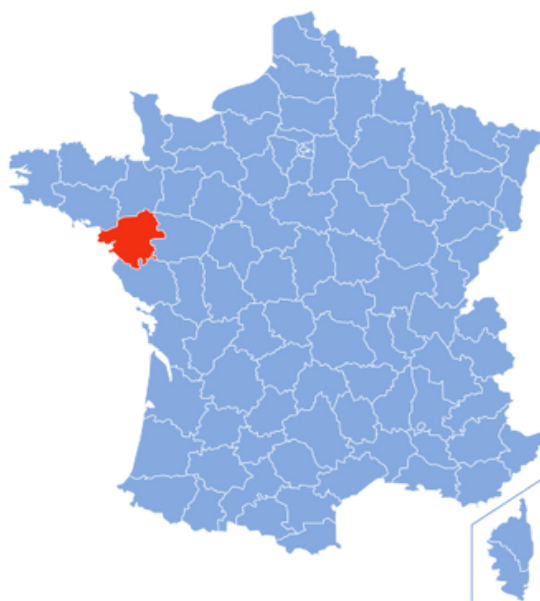
POINTS POSITIFS ET POINTS DE VIGILANCE



Les usagers sont acteurs de leur consommation et de leur production des déchets. Il y a eu une diminution des déchets de 7 000 t à 4 000 t pour les OMr. Ce tonnage a tendance à stagner depuis quelques années, seules des actions sur les biodéchets (surtout pour les professionnels) pourraient faire baisser les tonnages collectés. La diminution de la fréquence de collecte (moins de passages des camions) permet de faire des économies. Le forfait de 13 levées de bacs OMr est plus facile à réaliser avec l'extension des consignes de tri. Les bacs recyclables sont sortis plus souvent. Il y a un meilleur tri des recyclables (+ de levées de bacs) et en déchèterie (déchets déposés avant dans les OMr : vêtements, gravats, déchets verts, etc.). Les administrations (hôpitaux, cantines, écoles, etc.) et certains professionnels sont plus sensibilisés.



La mise en route a été difficile due au manque de temps pour certains usagers de faire la période de test. Certains usagers n'avaient pas connaissance de la TEOM et/ou des charges poubelles par les propriétaires. Ils y avaient aussi un manque de connaissances sur ce que regroupe la RI (OMr, recyclables, verre, bacs, déchèteries, maintenance, frais de structure, etc.). Il est nécessaire de souvent rappeler les consignes de tri auprès des usagers car des OMr ont été retrouvés dans les colonnes à verre, recyclables, etc. Manque de retours d'expérience : seule collectivité en Normandie en RI lors de la mise en place. Les dépôts sauvages sont pris en charge par les communes et la DIRNO (Direction Interdépartementale des Routes du Nord-Ouest), puis ils sont apportés au quai de transfert. Quelques usagers non déclarés n'ont pas été pris en compte par le système, mais l'activation de la comptabilisation des levées des bacs de recyclables et la mise en place des badges d'accès en déchèteries ont permis de les localiser.





CDC de Nozay

● Région : Pays de la Loire	● Département : Loire-Atlantique
● Communes : 7	● Taux d'influence touristique : 1,1 %
● INSEE 2020 : 16 080	● Taux de résidences secondaires : 3 %
● DGF 2020 : 16 261	● Taux d'habitat collectif : 7 %
● Personnels dédiés à la tarification incitative : 1,8	
● Mode de gestion :	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input checked="" type="checkbox"/> Mixte



MODALITÉS DE LA TARIFICATION INCITATIVE



Type de financement : **REOMI**

Année de mise en place : **2013**

Modalités du financement (Fréquence factures, forfait, sacs prépayés, levée, etc.)

La part fixe correspond à 80 % de la facture. Elle comprend un forfait de 12 levées par an selon la composition du foyer et du volume du bac. La facture est biannuelle. Elle est envoyée aux contribuables en février et en juillet.

Précisions déchèteries



Il y a 2 déchèteries desservant la collectivité, l'une d'entre elles a été rénovée et agrandie en 2019 suite au passage en TI et appartient à la collectivité. L'autre déchèterie se situe sur l'ISDND gérée par le SMCNA (Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique). Les particuliers ont un accès illimité aux déchèteries. Les professionnels ont un forfait à l'année avec 6 passages gratuits et ils sont facturés pour les passages supplémentaires.

MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION



	Étude	Communication	Achat matériel	Autres	TOTAL
Investissement	10 540 € (0,6 €/hab.)	32 660 € (2,03 €/hab.)	272 950 € (16,97 €/hab.)	124 130 € (bacs) 2 110 € (marchés)	442 390 €

Actions de prévention

De 2011 à 2022 : 1 639 composteurs individuels.
 En 2023 : 4 composteurs collectifs sur le territoire.
 Compostage sur 7 établissements publics (écoles, administrations, etc.).
 2 maîtres composteurs à la collectivité en lien avec les maîtres composteurs du SMCNA.
 Stop pub.
 À la déchèterie de la collectivité : une zone de dons (bricolage et jardinage) et une zone de dépôts dédiée à plusieurs recycleries.
 Animations scolaires pour la lutte anti-gaspillage et pour mieux gérer ses déchets.
 PLPDMA et TZDZG en action.

Communication réalisée

Réseaux sociaux et journaux locaux.
 Réunions publiques : attention, il faut que les élus soient bien informés.
 Plaquettes informatives / flyers : le courrier envoyé avec la facture test a permis aux usagers de comprendre la démarche.



MODE DE COLLECTE ET FRÉQUENCE

	OMr	RECYCLABLES	VERRE
PAP (porte-à-porte)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PAV (point d'apport volontaire)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fréquences de collecte en PAP	C0,5 depuis 2017	Emballages C3 Papier C2	C2 à C3

MODALITÉS DE GESTION DES CAS PARTICULIERS

Tourisme

Pour les résidences secondaires, la tarification est la même que pour les résidences principales. Il y a des bacs à tambour avec un accès à l'aide d'un badge. Il n'y a pas de documents spécifiques destinés aux vacanciers. La collectivité n'a pas observé pas d'augmentation de dépôts sauvages.

Habitat collectif

Pour la pré-collecte, si l'habitat collectif est de petite taille alors des bacs individuels sont disponibles. Sinon, il y a des bacs à tambour avec un accès à l'aide d'un badge. La collecte se fait en C2. Il y a un appui du syndicat pour la mise en place du compostage collectif.

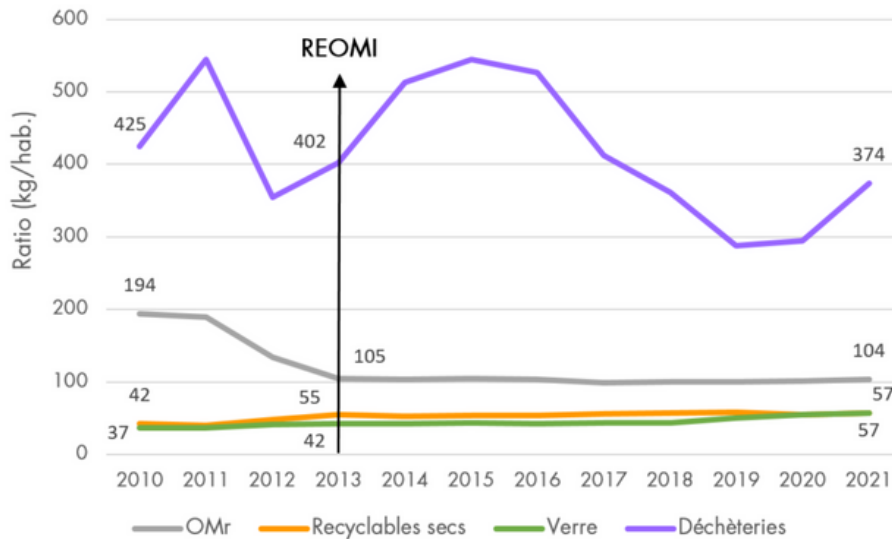
Professionnels

Il n'y a pas de redevance spéciale. La collecte des professionnels se fait en C0,5 sauf pour les métiers de bouche qui sont en C1 ou C2. Afin d'éviter le dépôt de tiers, les bacs restant sur la voie publique ont dû être dotés de cadenas. Des actions de prévention ont été mises en place auprès des professionnels à ce sujet.

BILAN



Évolution des flux de déchets



Depuis 2010



- 46 %
d'OMr



+ 36 %
de recyclables



+ 54 %
de verre



- 12 %
de déchets en déchèterie

Source : données de la collectivité

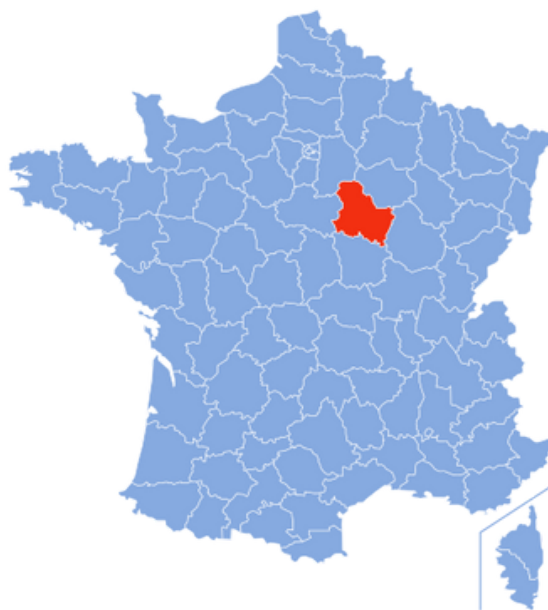
POINTS POSITIFS ET POINTS DE VIGILANCE



Les usagers sont acteurs de leur consommation et de leur production de déchets. La diminution des déchets est conséquente et la collectivité constate une augmentation du tri. La diminution du temps de collecte liée à la réduction du nombre de passage des camions a entraîné des économies importantes. Le label TZDZG est un plus pour motiver les usagers à mieux trier et à produire moins de déchets.



La REOMi n'est pas sociale. Il est donc difficile de transmettre certains messages quand elle implique l'augmentation de la facture pour certains ménages défavorisés. La charge de travail est importante. Il faut recruter des personnes fiables et compétentes. Quelques dépôts sauvages ou incivilités sont constatés. La communication est un point essentiel. Il est important que tous les acteurs aient le même discours (politiques, employés, etc.). Les élus ont les mêmes questions que les usagers. Il est important de communiquer en amont auprès d'eux.





CDC Le Tonnerrois en Bourgogne

● Région : **Bourgogne-Franche-Comté**

● Département : **Yonne**

● Communes : **52**

● Taux d'influence touristique : **9,8 %**

● INSEE 2020 : **16 649**

● Taux de résidences secondaires : **14 %**

● DGF 2020 : **18 288**

● Taux d'habitat collectif : **24 %**

● Personnels dédiés à la tarification incitative : **4**

● Mode de gestion :

Régie

Prestation

Mixte



MODALITÉS DE LA TARIFICATION INCITATIVE



Type de financement : **REOMI**

Année de mise en place : **2015**

Modalités du financement (Fréquence factures, forfait, sacs prépayés, levée, etc.)

La facture est biannuelle. Elle est envoyée à tous les contribuables en mars et en octobre. Elle comprend une part fixe de 70 % qui correspond à l'accès aux différents services tels que la collecte des OMr, la collecte des emballages et du verre. Elle prend également en compte l'accès à toutes les déchèteries, le traitement des déchets, la communication et la prévention. La part fixe est identique à tous les foyers. Elle comprend aussi une part variable qui dépend du volume des bacs du foyer, du forfait (8 ou 12 levées minimum par an) et des éventuelles levées supplémentaires.

Remarques : Il est possible d'avoir des sacs prépayés.

Précisions déchèteries



Il y a 3 déchèteries desservant la collectivité. Les particuliers ont accès aux déchèteries sans limite de tonnage. Les professionnels sont limités à 3 m³ et ceci dépend de la nature des déchets déposés en déchèterie. L'accès aux déchèteries est autorisé sur présentation d'une carte magnétique pour les particuliers ou les professionnels.

MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION



	Étude	Communication	Achat matériel	Autres	TOTAL
Investissement	23 840 € (1,3 €/hab.)	11 960 € (0,65 €/hab.)	1 063 500 € (63,9 €/hab.)	17 500 € (0,95 €/hab.)	1 116 800 €

Actions de prévention

Compostage individuel et collectif dans les établissements publics (écoles, administrations, etc.) par exemple.
 Stop pub.
 PLPDMA en place.
 Extension des consignes de tri en 2017.
 Tri à la source des biodéchets depuis 2015.

Communication réalisée

Magazine de la commune.
 Réunions publiques.
 Plaquettes informatives / flyers.



MODE DE COLLECTE ET FRÉQUENCE



	OMr	RECYCLABLES	VERRE
PAP (porte-à-porte)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PAV (point d'apport volontaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fréquences de collecte en PAP	C0,5	C0,5	

MODALITÉS DE GESTION DES CAS PARTICULIERS

Tourisme

Pour les résidences secondaires, le forfait comprend 8 levées par an au lieu de 12 levées par an.
Les camping-cars sont gérés dans des zones d'accueil spécifiques des communes.
Pour les campings et les hôtels, les professionnels sont sensibilisés. Ils ont également des documents à disposition.

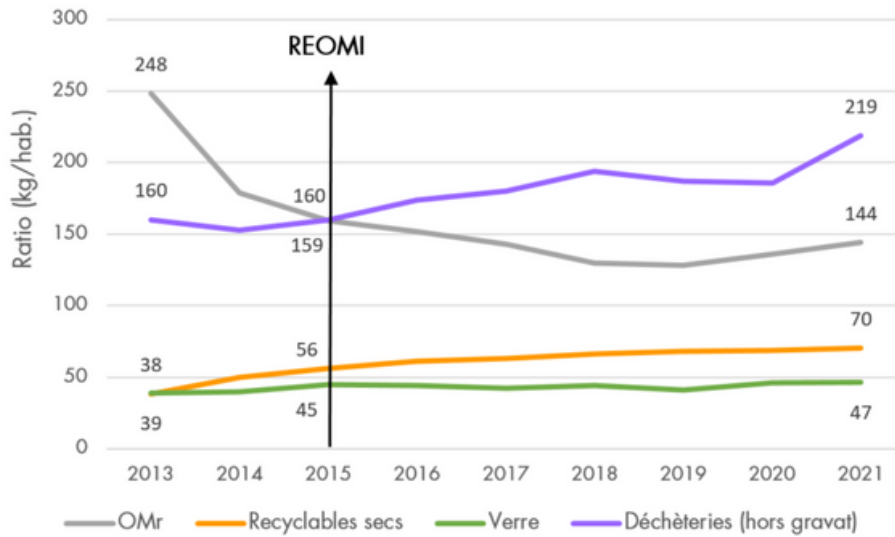
Habitat collectif

La collecte se fait en C2. Le bailleur refacture à ses locataires.
Avant, il y avait un accès aux abris bacs à l'aide de badges. Maintenant, les bacs sont en libre accès sans badge. Ce système est limité à des sacs de 30 litres ce qui est insuffisant pour la majorité des ménages.
Il y a donc beaucoup de dépôts sauvages à cause de ces sacs/bacs non adaptés. Le système a bien fonctionné pendant 4 ans. Cependant, la 5ème année a été perturbée par des problèmes informatiques. Les frais d'entretien étaient très élevés à cause de pannes (nombreuses maintenances).
Les abris bacs n'étaient pas accessibles dans les zones blanches.

BILAN



Évolution des flux de déchets



Depuis 2013



- 42 %
d'OMr



+ 85 %
de recyclables



+ 20 %
de verre



+ 37 %
de déchets en déchèterie

Source : données de la collectivité

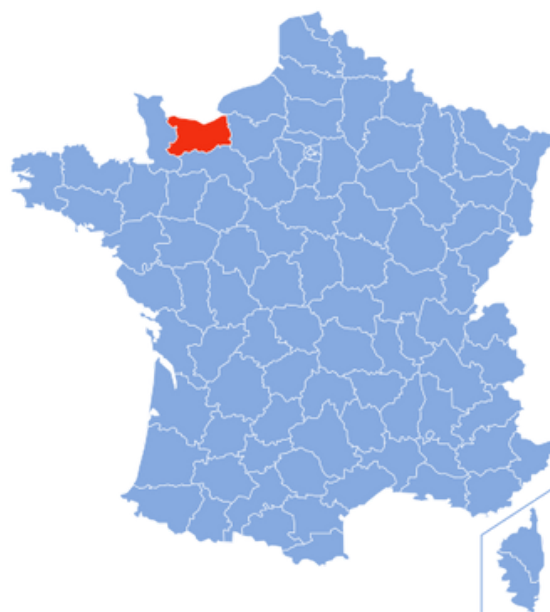
POINTS POSITIFS ET POINTS DE VIGILANCE



Il y a une diminution constante des déchets surtout depuis que la collecte en PAP a été généralisée.
Les performances de tri sont meilleures.



Certains usagers sont mécontents à cause de l'augmentation des factures par rapport à la taxe.
Il y a une demande des usagers de tournées supplémentaires pendant l'été (fréquence de collecte augmentée).
La collectivité conseille de mieux gérer le nombre de levées et éventuellement de les répartir autrement.
Les dépôts sauvages sont verbalisés par les communes et non par la communauté de communes car elle n'a pas le pouvoir de police.





Pré-Bocage Intercom

● Région : Normandie	● Département : Calvados
● Communes : 27	● Taux d'influence touristique : 3,2 %
● INSEE 2020 : 24 748	● Taux de résidences secondaires : 3,6 %
● DGF 2020 : 25 539	● Taux d'habitat collectif : 10,9 %
● Personnels dédiés à la tarification incitative : 6 ETP	
● Mode de gestion :	<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Mixte



MODALITÉS DE LA TARIFICATION INCITATIVE



Type de financement : **REOMI**

Année de mise en place : **2007** sur une partie du territoire (VBI*)

Modalités du financement (Fréquence factures, forfait, sacs prépayés, levée, etc.)

La part fixe comprend un volume choisi (80 l, 120 l, 180 l, 240 l) et un forfait de 18 levées par an pour le PAP. Pour les abris bacs/tambours en PAV, c'est un forfait de 52 ouvertures par an (sacs de 30 l). La facturation est trimestrielle.

Remarques : De 19 à 24 = levées complémentaires en PAP et à partir de 25 = levées supplémentaires en PAP. De 53 à 69 = ouvertures complémentaires en PAV et à partir de 70 = ouvertures supplémentaires en PAV.

Précisions déchèteries



Les 2 déchèteries sont passées au SEROC (Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados) au 1er janvier 2023. Actuellement, les professionnels peuvent déposer 5 m³ de déchets par semaine et sans facturation.

MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION



	Étude	Communication	Achat matériel	Autres	TOTAL
Investissement		Chiffres indisponibles			

Actions de prévention

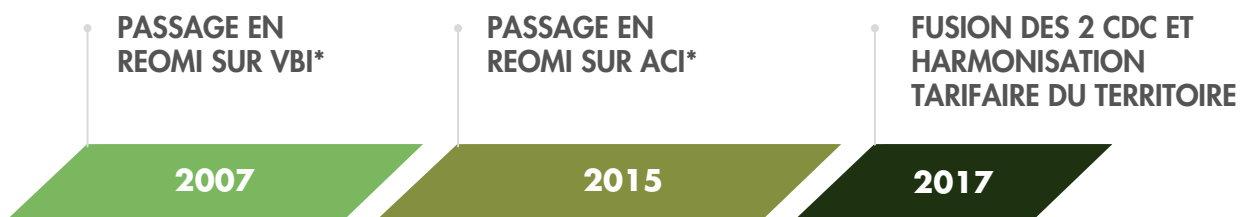
Actions mises en place par le SEROC :

- Composteurs individuels et collectifs.
- Médiathèque avec des astuces pour réduire ses déchets.
- Autocollants stop pub.
- Magasins d'occasion, recycleries.
- Service d'essai gratuit de couches lavables (1 mois).
- Promotion des acteurs du réemploi + répar'café.
- Gestion durable des espaces verts (paillage, tontes, broyage).
- Évènement : village de la récup' et du zéro déchet.
- Extension des consignes de tri depuis 2020.

Communication réalisée

Campagne de dotation de bacs par commune.

- Feuille de route du service.
- Courriers envoyés.
- Mémo tri.
- 6 réunions publiques.



*VBI : Villers-Bocage Intercom
 *ACI : Aunay-Caumont-Intercom



MODE DE COLLECTE ET FRÉQUENCE

	OMr	RECYCLABLES	VERRE
PAP (porte-à-porte)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PAV (point d'apport volontaire)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fréquences de collecte en PAP	C3 (1 commune) et C2 (2 communes) en 2021 ; C1 ; C0,5	C0,5	

Pour les **collectes spécifiques** (scolaires, professionnels, administrations, etc.), il y a la collecte des déchets verts en PAV avec une benne à la déchèterie de Livry et une à Val d'Arry (fin de la collecte en PAV en 2023).

MODALITÉS DE GESTION DES CAS PARTICULIERS

Habitat collectif

Pour les OMr, l'habitat collectif ont le droit à des bacs individuels si ils ont une cour intérieure. Ce sont des bacs collectifs pour les recyclables. Sinon, ce sont des abris bacs avec des badges pour les OMr. Il y a un peu de dépôts sauvages autour de certains abris bacs. Après discussion avec les syndicats de copropriétés, des actions vont être mises en place pour les gérer.

Professionnels

Le forfait est le même pour les professionnels que pour les particuliers jusqu'à 240 l maximum. Les volumes de bacs peuvent être plus importants pour les gros producteurs (360 l, 660 l, 770 l). Ces forfaits comprennent 30 levées (tarifs plus élevés).

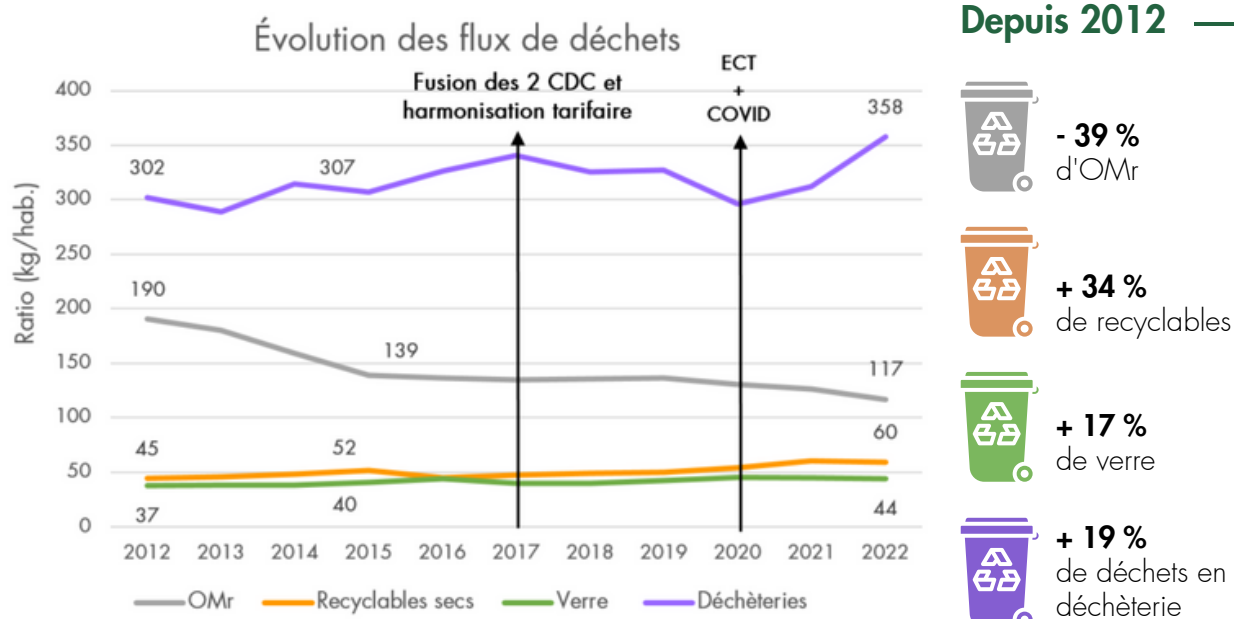
Tourisme

Des conventions ont été signées avec certains gîtes pour une collecte hebdomadaire lors des périodes de fortes affluences.

Autres

La collectivité a mis à disposition des cadenas pour les bacs appartenant aux foyers quand le passage des BOM n'est pas possible (marche arrière interdite).

BILAN



Source : données de la collectivité

POINTS POSITIFS ET POINTS DE VIGILANCE



Les résultats sur les tonnages sont probants. Si c'était à refaire, la collectivité réitérerait la même démarche.

Les dépôts sauvages sont un "faux" sujet de préoccupation, ce n'est pas le point négatif majeur à gérer. Il y en a toujours eu et la mise en place de la TI n'a pas augmenté ces dépôts. L'enlèvement des dépôts sauvages relève du pouvoir de police du maire. Certaines communes impliquées recherchent des preuves de dépôts et font payer le nettoyage à la personne en tort.

Les habitants ont pris conscience de leur production de déchets ce qui a permis à la collectivité de maîtriser l'augmentation des coûts.

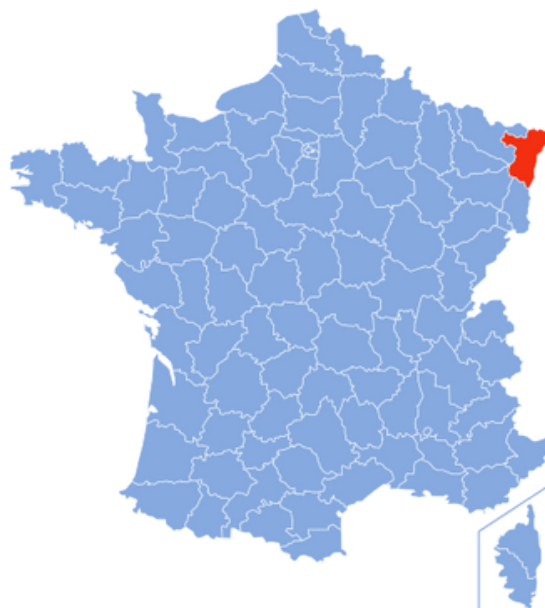


Il est conseillé de prendre un fournisseur local pour les abris bacs. En sachant que celui de la collectivité est situé dans l'est de la France, le dépannage est compliqué à cause de la distance.

Il est important de faire attention aux choix des logiciels informatiques. Les pannes et incidents peuvent vite être préjudiciables.

Il est important de montrer aux usagers comment bien utiliser les abris bacs. Par exemple, il faut respecter la limite du volume des sacs de 30 l ou montrer comment utiliser le levier.

Malgré les efforts des usagers, la redevance augmente chaque année.



MIXTE

à dominante urbaine



CDC Canton d'Erstein

● Région : Grand-Est	● Département : Bas-Rhin
● Communes : 28	● Taux d'influence touristique : 0,5 %
● INSEE 2020 : 48 569	● Taux de résidences secondaires : 7,9 %
● DGF 2020 : 48 808	● Taux d'habitat collectif : 32,5 %
● Personnels dédiés à la tarification incitative : 4	
● Mode de gestion :	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input checked="" type="checkbox"/> Mixte



MODALITÉS DE LA TARIFICATION INCITATIVE



Type de financement : **REOMI**

Année de mise en place : **2013**

Modalités du financement (Fréquence factures, forfait, sacs prépayés, levée, etc.)

Pour les 10 communes en régie, la RI (redevance incitative) comprend un abonnement basé sur le nombre de personnes dans le ménage (1, 2, 3 et plus). La part variable dépend du volume du bac choisi. Le montant de la RI est divisé en 2 factures (biannuelles) pour les usagers avec des échéances le 30 juin et le 31 décembre.

Pour les 18 communes du SMICTOM d'Alsace Centrale (Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères), la RI dépend du nombre de levées par ménage.

Précisions déchèteries



La collectivité compte une déchèterie avec un conteneur Emmaüs et un point de collecte (déchets verts, bois et gravats). Des cartes d'accès différencient les particuliers des professionnels. Les déchets professionnels sont facturés en fonction du volume. Les particuliers sont facturés à partir du 30ème passage.

Le SMICTOM assure la gestion de 2 déchèteries.

MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION



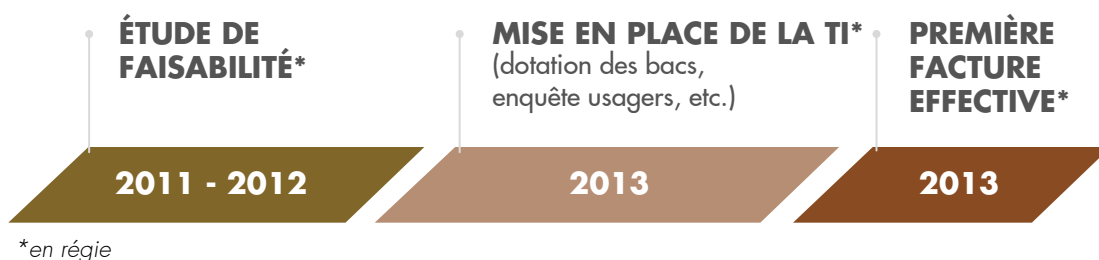
	Étude	Communication	Achat matériel	Autres	TOTAL
Investissement		Chiffres indisponibles			

Actions de prévention

- Mise en place par la collectivité et le SMICTOM :
 - Autocollants stop pub.
 - Animations scolaires contre le gaspillage alimentaire et sur la gestion des déchets.
 - Présence d'un répar'café.
 - Une recyclerie par déchèterie.
 - Prêt de couches lavables et une subvention si achat.
 - Subventions pour l'achat de protections hygiéniques adultes.
 - Gestion durable des espaces verts publics par les communes du territoire (broyage, paillage, mulching, etc.).
 - Manuel "Fabriquer ses produits ménagers".

Communication réalisée

- Site internet.
- Plaquettes informatives.
- En porte-à-porte pendant la distribution des bacs.
- Journal du tri.
- Sensibilisation des usagers.



MODE DE COLLECTE ET FRÉQUENCE



	OMr	RECYCLABLES	VERRE
PAP (porte-à-porte)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PAV (point d'apport volontaire)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fréquences de collecte en PAP	C1		

Pour les collectes spécifiques gérées en régie par la collectivité (scolaires, professionnels, administrations, etc.), la collecte des biodéchets se fait en PAV. Certains immeubles sont en C2. Des associations locales réalisent des campagnes de ramassage des vieux papiers et cartons en porte-à-porte.

MODALITÉS DE GESTION DES CAS PARTICULIERS

Tourisme

Les résidences secondaires sont gérées de la même manière que les résidences principales. Une demande de suspension est possible si les habitants ne sont pas présents dans le logement durant 3 mois minimum et 9 mois maximum. Les bacs dans les campings sont destinés aux déchets des camping-cars.

Habitat collectif

Individualisation des bacs : tarification identique aux particuliers en habitat individuel.

Mutualisation des bacs :

- Part fixe : identique à celle des particuliers en habitat individuel, facturée à chaque foyer.
- Part variable : en fonction du volume total des bacs mis à disposition et répartie entre les foyers par le syndic ou le bailleur.

Professionnels

Pour les professionnels et les administrations :

- Part fixe : en fonction du nombre et du type de bac.
- Part variable : en fonction du volume des bacs.

Autres

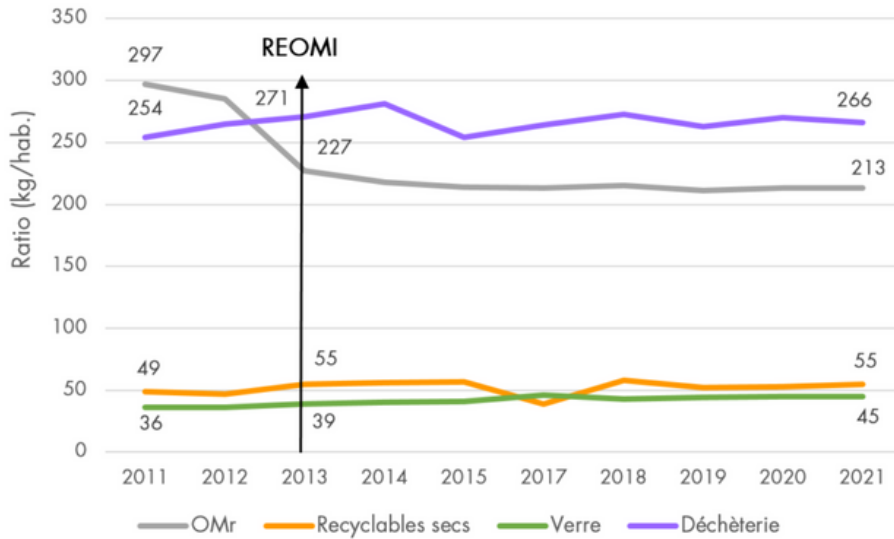
Chaque usager ne peut changer le volume de son bac :

- Qu'une fois maximum par année civile.
- Qu'au minimum 6 mois après une précédente dotation.

BILAN



Évolution des flux de déchets



Depuis 2011



- 28 %
d'OMr



+ 12 %
de recyclables



+ 25 %
de verre



+ 5 %
de déchets en déchèterie

Source : SINOE

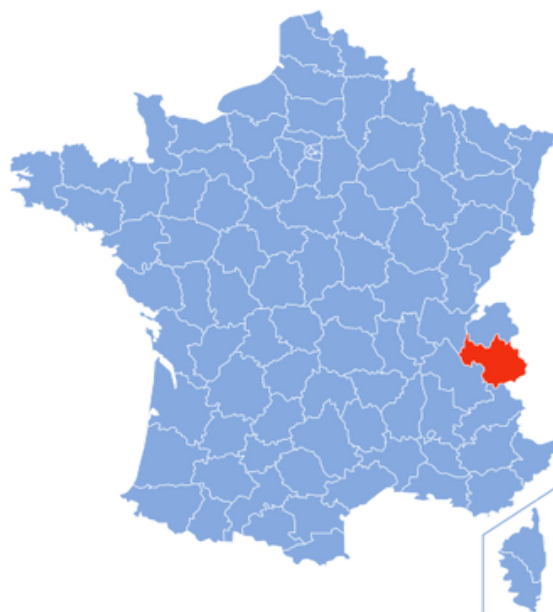
POINTS POSITIFS ET POINTS DE VIGILANCE



L'arrivée de la RI a été bien accueillie par la majorité de la population. Une forte diminution des déchets a été observée depuis la RI (majoration espérée avec la future extension des consignes de tri).



La construction du fichier des redevables se fait généralement en prestation. Ensuite, la collectivité prend le relais pour contrôler et abonder ce fichier qui s'avère complexe à constituer car chaque producteur du territoire doit être identifié et enregistré. Les informations sur le tri ne sont pas toujours transmises aux nouveaux arrivants par les syndicats de copropriétés. Il faut relancer les nouveaux arrivants.



MIXTE

à dominante rurale



CDC du Lac d'Aiguebelette

● Région : Auvergne-Rhône-Alpes	● Département : Savoie
● Communes : 10	● Taux d'influence touristique : 10,5 %
● INSEE 2020 : 5 988	● Taux de résidences secondaires : 18,4 %
● DGF 2020 : 6 617	● Taux d'habitat collectif : 27,1 %
● Personnels dédiés à la tarification incitative : 1	
● Mode de gestion :	<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Mixte



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE

MODALITÉS DE LA TARIFICATION INCITATIVE



Type de financement : **REOMI**

Année de mise en place : **2014**

Modalités du financement (Fréquence factures, forfait, sacs prépayés, levée, etc.)

Depuis le 1er novembre 2023, la collecte en porte-à-porte a été arrêtée pour les ménages. Ils utilisent dorénavant un badge pour les PAV.

La part fixe correspond à 85 % de la facture et ne comprend aucune ouverture de PAV. La part variable commence dès la première ouverture (0,5 €/dépôt). La facturation est semestrielle.

Précisions déchèteries



La collectivité comprend une déchèterie (rénovée et agrandie en 2018) et deux plates-formes de déchets verts (une 2ème depuis novembre 2023). Les particuliers et les touristes peuvent déposer leurs déchets gratuitement. Les professionnels sont facturés en fonction de la nature de leurs déchets.

MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION



	Étude	Communication	Achat matériel	Autres	TOTAL
Investissement	NC	2 000 €	160 000 €	NC	162 000 €

Actions de prévention

Composteurs individuels (environ 1 pour 4 usagers) et 3 composteurs collectifs.
 Autocollants stop pub.
 Deux recycleries dans la collectivité voisine.
 Stage citoyenneté environnementale pour les auteurs d'infractions.
 Repair'café depuis 2019.
 Prévention dans les écoles (intervention, compostage, jardin partagé).

Communication réalisée

Site internet.
 10 réunions publiques depuis mars 2014.
 Affiches, flyers, mémo tri.
 Lettre de tri tous les ans.



MODE DE COLLECTE ET FRÉQUENCE

	OMr	RECYCLABLES	VERRE
PAP (porte-à-porte)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PAV (point d'apport volontaire)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fréquences de collecte en PAP	C1	C1 à C2 selon la saison	C0,5 à C1

MODALITÉS DE GESTION DES CAS PARTICULIERS

Tourisme

Des bacs (700 l) sont ajoutés pendant les périodes estivales (mi-mai à septembre). Les propriétaires de logements saisonniers ont des documents pour les locataires. Ces documents font l'objet de discussions pour être traduits en langues étrangères. Le remplacement des bacs par des colonnes sur roulettes (1 m³) sera prochainement mis en place pour faciliter la collecte.

Habitat collectif

L'accès des locaux pour les poubelles se fait avec un badge. Les informations de tri sont communiquées dans les halls d'accueil.

Professionnels

La redevance spéciale n'a pas été mise en place. Il est possible de cadenasser les bacs afin d'éviter les dépôts d'autres usagers.

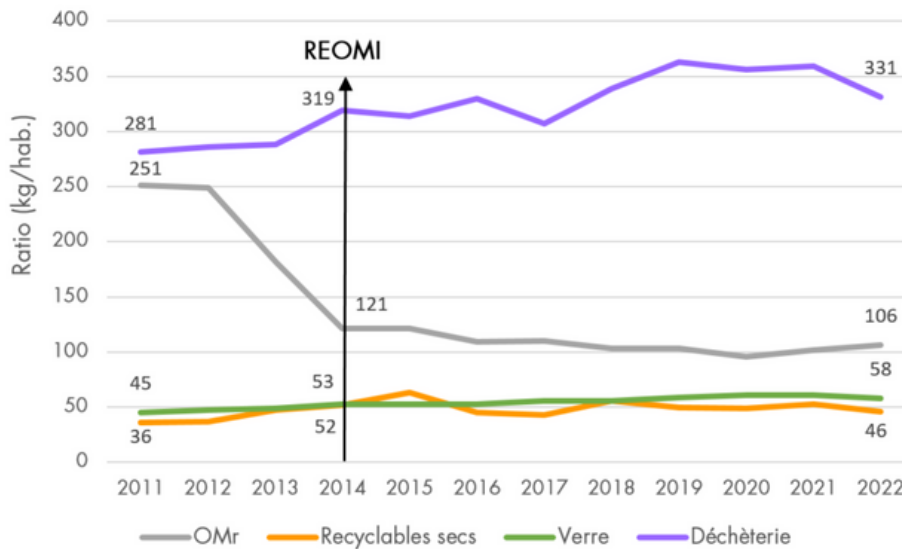
Autres

Pour les personnes ayant des enfants de moins de 2 ans, un abattement se met en place durant 2 ans sur la part variable, à savoir la production de déchets. À ce jour, l'abattement porte sur 50 sacs par semestre, au-delà de 50, ils sont facturés aux particuliers. Les personnes âgées de plus de 80 ans ou avec un dispositif médical en place ont également le droit à cette modalité. La différence est que la mise en place est définitive et non sur 2 ans. Une réflexion est en cours pour savoir si ces 2 critères d'abattement seront maintenus en 2024 ou 2025. C'est un geste de la collectivité dont les élus voulaient vraiment être porteur. Ils conseillent tout de même d'utiliser des couches lavables. Il n'y a pas de vérification pour savoir si les parents ont acheté des couches lavables ou non. Cette modalité comprend tous les bacs noirs du foyer (pas de distinction entre les couches et le reste des OMr).

BILAN



Évolution des flux de déchets



Depuis 2011



- 58 %
d'OMr



+ 28 %
de recyclables



+ 29 %
de verre



+ 18 %
de déchets en
déchèterie

Source : SINOE

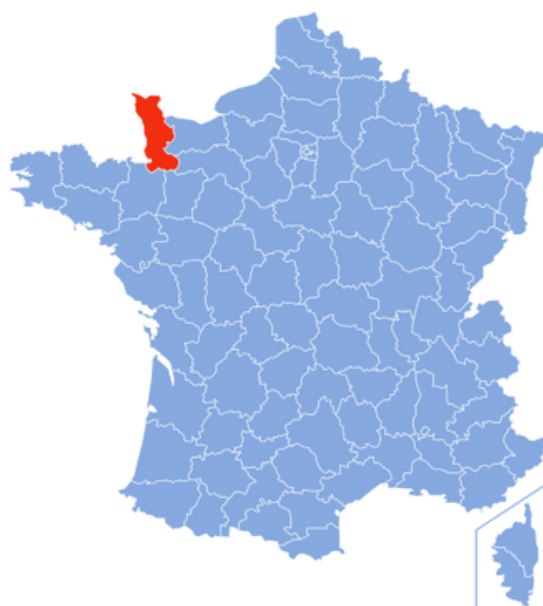
POINTS POSITIFS ET POINTS DE VIGILANCE



Les objectifs de cette RI étaient de maîtriser les coûts, de diminuer les tonnages, de responsabiliser les usagers et surtout d'assurer une transparence envers les usagers quant à la gestion des déchets. Les usagers souhaitent que la part variable soit plus importante (seulement 30 % actuellement). Forte proportion de compostage : la pratique est bien ancrée dans les mœurs. Les résultats sur les flux sont probants. Certains usagers ne savaient pas qu'ils payaient une taxe pour leurs déchets. Désormais, toute la population est impliquée. La collectivité veut assurer une transparence au niveau des coûts du service vis-à-vis des usagers. Cela leur permet de mesurer l'impact financier de la collecte des déchets et l'impact financier d'un mauvais geste de tri ou de dépôts sauvages.



Il y a une augmentation des dépôts sauvages. Les dépôts sauvages représentent environ 3 % du tonnage total. Les agents de la CCLA essayent au maximum d'ouvrir les sacs mais certains dépôts ne le permettent pas. À ce jour, il n'y a pas de caméras installées sur le territoire mais une réflexion est en cours pour équiper peut-être 2 ou 3 points très utilisés. Il y a beaucoup de prévention par rapport au coût engendré mais il faut toujours plus de communication. Il y a un gros travail de base de données avec le Trésor public. Il n'y a pas de pesées en déchèterie (trop onéreux). La saisie manuelle est lourde (évaluation par l'agent). Sur le tourisme des déchets, il est difficile de le quantifier mais il représente au moins 10 à 15 % au total. Il est compliqué de savoir quelle modalité choisir pour le tourisme. Sur les refus de tri, le taux est tombé de 25 % à 21 % mais la collectivité cherche à descendre à 17 %. La mise en place des ECT depuis janvier 2023 couplée avec une bonne communication devrait permettre d'y arriver. Le coût du nettoyage est important (1 à 2 fois par semaine). Il ne faut pas négliger la maintenance des équipements.



MIXTE

à dominante rurale



Saint-Lô Agglo

● Région : Normandie	● Département : Manche
● Communes : 61	● Taux d'influence touristique : 5,6 %
● INSEE 2020 : 75 972	● Taux de résidences secondaires : 3,5 %
● DGF 2020 : 80 246	● Taux d'habitat collectif : 20,7 %
● Personnels dédiés à la tarification incitative : 6	
● Mode de gestion :	<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input checked="" type="checkbox"/> Mixte



MODALITÉS DE LA TARIFICATION INCITATIVE



Type de financement : **REOMI**

Année de mise en place : **2023**

Modalités du financement (Fréquence factures, forfait, sacs prépayés, levée, etc.)

Il s'agit d'une facture annuelle. Pour la collecte en PAP, la part fixe dépend de la zone et du volume de bac. Par exemple, avec un bac de 120 l, la part fixe est de 230 € en C0,5 ou 250 € en C1. La part fixe correspond à 12 levées par an. Pour la collecte en PAV, la part fixe est de 250 € pour 36 ouvertures de PAV (7 % des habitants). Il y a des sacs prépayés (de couleur transparente) pour les centres-villes, les habitats denses et les petits chemins de campagne où il est impossible de mettre un bac ou un PAV (3 % des habitants). Ces sacs sont distribués en mairie.

Précisions déchèteries



La syndicat de traitement (Syndicat Mixte du Point Fort ou SMPF) a la gestion de 8 déchèteries du territoire. L'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels. Les particuliers sont limités à 18 passages par an dans les déchèteries en sachant que 90 % de la population passe moins de 10 fois par an. 2 gardiens sont présents constamment sur chaque déchèterie, afin d'avoir un meilleur tri. L'objectif est de réduire la part de tout-venant.

MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION



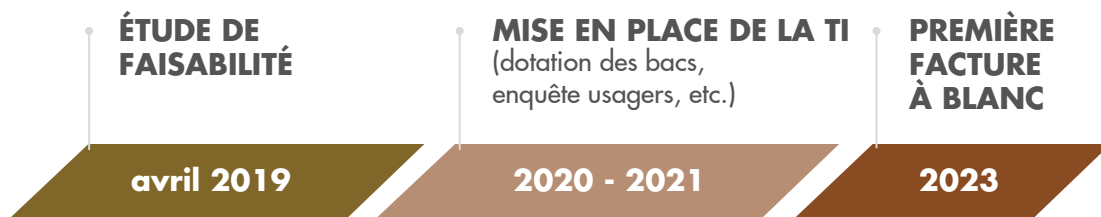
	Étude	Communication	Achat matériel	Autres	TOTAL
Investissement	90 000 €	120 000 €	2 600 000 €	600 000 €	3 410 000 €

Actions de prévention

Une ressourcerie.
Compostage individuel.
Extension des consignes de tri en 2022.
Étude pour le tri à la source des biodéchets qui va être lancée avec majoritairement du compostage individuel ou collectif, mais une collecte en PAV ou PAP serait possible si un déconditionneur était disponible.
Le SMPF s'occupe de la prévention. Il n'y a pas encore de PLPDMA mais il sera bientôt mis en place par le SMPF.

Communication réalisée

Porte-à-porte (enquête et dotation).
Documentation (flyers, livrets).
Presse, internet, etc.
Réunion dans chaque mairie pour informer les conseillers municipaux (projet porté par environ 1 000 élus).
Numéro vert (entre 40-50 par jour), jusqu'à 1 000 par jour au début.



MODE DE COLLECTE ET FRÉQUENCE

	OMr	RECYCLABLES	VERRE
PAP (porte-à-porte)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PAV (point d'apport volontaire)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fréquences de collecte en PAP	C0,5 et C1 (5 communes)	C0,5	

Pour les collectes spécifiques gérées en régie par la collectivité (scolaires, professionnels, administrations, etc.), les déchets verts de 3 communes sont collectés en PAP sur inscription (85 €/an). Les cartons des professionnels sont également collectés.

MODALITÉS DE GESTION DES CAS PARTICULIERS

Tourisme

Il y a peu de tourisme, on ne compte qu'un seul camping sur le territoire. Certains agents des mairies parlent couramment anglais ce qui permet d'accompagner les touristes.

Professionnels

Une grille spécifique est mise en place avec des bacs plus grands et plus de fréquences de collecte. La collecte des biodéchets des professionnels de bouche débute dès 2024.

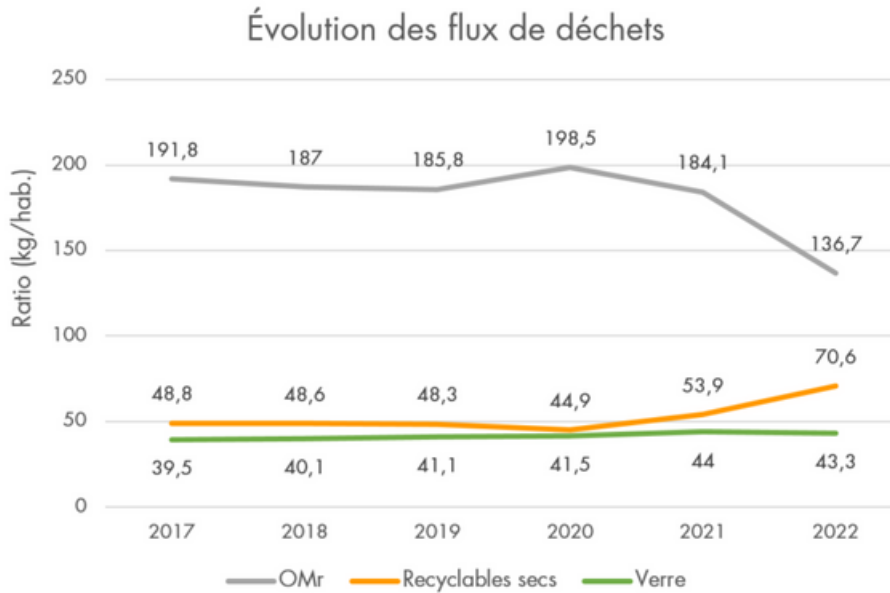
Habitat collectif

- Bacs individuels : part fixe pour le bailleur, part variable pour le locataire.
- Bacs collectifs : part fixe pour le locataire, part variable pour le propriétaire.
- PAV : part fixe + part variable pour le locataire à l'aide d'un contrôle avec badge pour l'accès (50 % des locataires sont dotés de badge).

Autres

Les logements vacants sont à déclarer. Si la période d'inactivité dépasse les 6 mois, alors les frais de gestion sont annulés. L'étude préalable prévoit 3 % d'impayés (en étroite collaboration avec la trésorerie pour les éviter).

BILAN



Depuis 2017



- 29 %
d'OMr



+ 45 %
de recyclables



+ 10 %
de verre

Source : données Enquête Collecte - Biomasse Normandie

POINTS POSITIFS ET POINTS DE VIGILANCE



Portage politique clair du président et des élus.

Usagers habitués et satisfaits.

La TI est l'occasion de faire monter en gamme les services (outil de gestion, agents plus formés, etc.).

Dès les 3 premiers mois, - 30 % d'OMr et + 60 % de recyclables secs.

Pas de dépôts sauvages supplémentaires à signaler.

Moins de 12 levées par an pour 90 % de la population.



Pénurie de bacs entraînant un retard d'approvisionnement et pénurie de semi-conducteurs pour les fournisseurs d'équipements.

Il y a eu des inquiétudes sur les réseaux sociaux lors du changement d'organisation (vis-à-vis des 12 levées du forfait OMr). Il est nécessaire de communiquer même une fois la TI en place.

Besoin d'un ETP supplémentaire pour le démarrage de la REOMi cette année.

Il est encore nécessaire de simplifier la grille tarifaire.

Base de données incomplète à cause de la cessation d'activité du prestataire pendant la phase de test.



Des questions, des remarques, des besoins de précisions ?



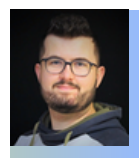
Alexandre FARCY

RESPONSABLE DE
L'OBSERVATOIRE
a.farcy@biomasse-normandie.org
02 31 34 17 60



Yves MARTI

DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS
y.marti@biomasse-normandie.org
02 31 34 17 63



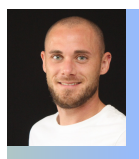
Firmin LEPETIT

DÉCHETS DANGEREUX
ET INSTALLATIONS
f.lepetit@biomasse-normandie.org
02 31 34 17 72



Flavie DURAND

DÉCHETS D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES
f.durand@biomasse-normandie.org
02 31 34 17 70



Yann PLARD

RESSOURCE ET
ÉCONOMIE CIRCULAIRE
y.plard@biomasse-normandie.org
02 31 34 17 66

Soutenu par



Animé par



Document réalisé dans le cadre de l'Observatoire des déchets, de la ressource et de l'économie circulaire de Normandie

L'Observatoire des déchets, de la ressource et
de l'économie circulaire de Normandie

un outil
au service des
collectivités locales